**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane
**Herausgeber:** Société de Linguistique Romane
**Band:** 81 (2017)
**Heft:** 323-324

**Artikel:** À propos des origines maritimes du lexique acadien et québécois
**Autor:** Gauvin, Karine
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-842270

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# À propos des origines maritimes du lexique acadien et québécois

Cette contribution porte sur l'application, au domaine terrestre, du vocabulaire de la marine dans les français du Canada. Introduit très tôt dans les relations des voyageurs, ce thème est devenu un poncif dans l'opinion : les premières observations sur la langue, sous le Régime français, soulignent que la caractéristique principale du parler des Canadiens tient à ce qu'ils utilisent, dans la vie de tous les jours, des mots qui ne sont employés normalement que sur les bateaux. Or, Marcel Juneau a démontré en 1973 qu'il s'agit d'une tendance héritée de France et d'autres travaux ont établi que ce sont notamment à partir de ces emplois français qu'ont été créés par la suite un certain nombre d'usages distinctifs typiques du lexique acadien et québécois (voir Gauvin 2011).

Si cette tendance tend aujourd'hui à s'estomper – les mots issus du vocabulaire maritime étaient autrefois beaucoup plus abondants – la langue actuelle conserve néanmoins de nombreux néologismes sémantiques issus des mots de la mer. En voici quelques exemples :

*adon* et *adonnance* "hasard, coïncidence"
*amarrer* "attacher, lier"
*balancine* "balançoire"
*bord* (surtout "côté, direction", mais aussi *de bord en bord* "de part en part", *prendre le bord* "s'en aller")
*bordée (de neige)* "chute (de neige)"
*caler* "s'enfoncer (dans la neige, la boue)", "devenir chauve", "engloutir (une boisson)", etc.
*(se) chavirer* "devenir fou"
*prendre une débarque* "faire une chute" (sens propre et figuré)
*débarquer* "descendre d'un véhicule"
*embarquer* "monter dans un véhicule"
*fanal* dans les locutions *grand fanal* "homme grand et mince", *attendre qqn avec une brique et un fanal* "attendre qqn pour lui donner une raclée"
*fraîche* dans la locution *prendre la fraîche* "prendre l'air frais du dehors"

*gratte* "chasse-neige" (*passer la gratte*)
*larguer* "lâcher" (en Acadie : *largue aller !*)
*marinades* "cornichons, petits oignons confits dans le vinaigre"
*paré* "prêt"
*pigouiller* "taquiner"
*prélart* "recouvrement pour plancher"
*rafaler* "venter par rafales"
*touer* (un véhicule) "(le) remorquer"
*vadrouille* "serpillière"
*vase* "boue"
*virer de bord* "revenir sur ses pas" ou "tourner"

Bien souvent, les locuteurs d'aujourd'hui ne sont plus conscients de la provenance nautique de ces mots. C'est le cas du nom *prélart*, usuel au Québec, qui désigne un recouvrement pour plancher à motifs et de couleurs variés, le plus souvent fait de matériaux synthétiques. Cette acception résulte d'un transfert co-hyponymique à partir du sens initial du mot dans le vocabulaire maritime, où il s'emploie pour désigner la grosse toile imperméable servant à protéger le navire et sa cargaison des intempéries. Avant de prendre son sens actuel, *prélart* (ou ses variantes *prelas* et *prelat*) est d'abord attesté au Québec en parlant d'une toile imperméabilisée qui servait à abriter les soldats lors d'expéditions, notamment en les protégeant du sol (1735). Le mot renvoie par la suite à la toile peinte ou goudronnée, ou enduite d'huile de lin (linoléum), qui sert à recouvrir le sol (1833). Cet exemple illustre ainsi comment, dans le renouvellement de leur vocabulaire général, les français québécois et acadien ont tiré profit des ressources terminologiques des mots de la mer.

Ce thème, qui s'était jusqu'ici attiré l'intérêt des lexicographes et qui avait été l'objet de quelques articles et débats scientifiques (voir par exemple les textes de Dulong 1970 et de Juneau 1973), n'avait néanmoins pas été étudié de façon globale et systématique. Nous avons ainsi voulu rompre avec le discours convenu et récurrent sur ce thème par l'examen méthodique de l'ensemble de la question (voir Gauvin 2011), en faisant d'abord l'inventaire de ces mots et en vérifiant ensuite dans quelle mesure le phénomène avait continué d'exercer son action en sol canadien. Située dans la problématique générale des origines et de la formation du français en Amérique du Nord, cette contribution montrera que sur la base de nos données, on peut constater que cette influence, bien que réelle, n'a pas eu l'importance statistique qu'on aurait pu lui prêter au premier abord.

# 1. Le traitement réservé aux mots issus du vocabulaire maritime dans les écrits

## *1.1. Le témoignage des mémorialistes étrangers*

La présence d'un vocabulaire maritime appliqué à des réalités terrestres dans le français du Canada a été remarquée par les mémorialistes étrangers à partir du XVIII^e^ siècle. Ces chroniqueurs considéraient même que ce vocabulaire était l'un des traits distinctifs de ce français. Marie-France Caron-Leclerc (1998), qui a étudié les témoignages anciens sur le français du Canada, a voulu savoir d'où provenait cette perception que les extensions sémantiques de termes maritimes étaient propres au français canadien. Elle observe que 14 mémorialistes[1] sur les 73 dont elle a examiné les textes ont noté ce phénomène. Le premier à s'être exprimé sur cette question est d'Aleyrac, qui, dès 1755, remarque que « [t]ous les Canadiens parlent un français pareil au nôtre. Hormis quelques mots qui leur sont particuliers, empruntés d'ordinaire au langage des matelots, comme amarer [*sic*] pour attacher, hâler pour tirer non seulement une corde mais quelque autre chose » (Caron-Leclerc, 1998, 62).

L'année suivante, Montcalm, qui, comme d'Aleyrac, entend de la bouche des paysans canadiens des « expressions prises à la marine », explique la présence de ce vocabulaire par le fait qu'ils doivent voyager par voie d'eau. Pour ce qui est des témoignages du Régime anglais, 11 mémorialistes, de 1852 jusqu'à 1899, notent cette caractéristique, qui est due, selon eux, à l'origine ou à la profession des premiers colons français (Caron-Leclerc, 1998, 691). Ampère, Gauldrée-Boileau, Foubert, Gailly de Taurines et Bentzon invoquent à cet égard les origines normandes des ancêtres des Canadiens français, qui provenaient de villes et villages côtoyant les principaux ports de mer, tandis que Kaïser est d'avis que la « tare originelle due à l'éducation et à la profession dominante des premiers envahisseurs français » (Caron-Leclerc, *ibid.*) explique la présence d'acceptions terrestres de termes maritimes dans la langue des Canadiens français.

Les témoignages des mémorialistes ont ainsi contribué à ancrer dans la mémoire collective l'idée que les innovations sémantiques à partir des mots du vocabulaire maritime sont propres aux parlers français d'Amérique, comme

---

[1] Sous le Régime français, ce sont Jean-Baptiste d'Aleyrac (1755), Louis-Joseph de Montcalm (1756) et Louis-Antoine de Bougainville (1757), alors que sous le Régime anglais, il y a Jean-Jacques Ampère (1852), Charles-Henri-Philippe Gauldrée-Boilleau (1862), Emmanuel Blain de Saint-Aubin (1867), Auguste Foubert (1875), James Roy (1877), Eugène Réveillaud (1884), Étienne Hulot (1888), Remy de Gourmont (1889), Charles Gailly de Taurines (1894), Georges Kaïser (1897) et Thérèse Bentzon (1899) (Caron-Leclerc, 1998, 689).

l'atteste encore cette citation de Gailly de Taurines (1894): « Venus pour la plupart des contrées riveraines de l'Océan, les Canadiens ont conservé un certain nombre de termes de marine auxquels ils ont appliqué une signification générale; ce n'est pas un des traits les moins piquants de leur langage » (Caron-Leclerc, 1998, 404).

### *1.2. Les sources métalinguistiques canadiennes*

Cette idée, véhiculée depuis le XVIII^e^ siècle, sera reprise par les Canadiens eux-mêmes qui y verront tour à tour un trait distinctif des français nord-américains et une cause de dégénérescence de la langue. En 1810, Jacques Viger inscrit dans son recueil un certain nombre de termes maritimes qui ont subi des extensions de sens, mais sans les caractériser négativement. Par exemple, à l'article *amarrer*, il écrit:

> V. act. (terme de marine) A Québec surtout ce mot est employé à tout moment, et dans tout ce qu'il faut lier ou attacher. Ainsi un domestique amarre les courroies des souliers de son maitre; on amarre une guenille autour d'un doigt blessé. (Blais, 1998, 40)

On ne trouve dans ces premiers témoignages (ni dans ceux du père Pierre Philippe Potier, d'ailleurs) aucun élément qui donnerait à penser que le phénomène a été perçu négativement. On peut donc estimer que, jusqu'au début du XIX^e^ siècle, on l'a observé comme un trait saillant, non comme une tare. Mais le ton change radicalement à partir de 1841. Cette date marque le début d'un mouvement d'épuration de la langue qui se manifestera à travers une abondante collection de lexiques correctifs (Poirier et Saint-Yves, 2002, 56), les auteurs tentant d'imposer l'usage prestigieux de l'élite parisienne. Ils dénoncent les traits langagiers propres au français du Canada, dont l'utilisation de termes d'origine maritime appliqués à des réalités terrestres, puisqu'ils contribuent, à leurs yeux, à la dégénérescence du parler français au Canada, comme l'attestent ces quelques exemples: « *Balance*, *balancine* pour signifier *balançoire*, ne sont pas français » (Maguire, 1841), « *S'adonner* n'étant pas français est un barbarisme ! » (Manseau, 1881), « *Adon* n'est pas français. Dites *hasard*, *bonne chance* » (Rinfret, 1896). Maguire a d'ailleurs été le premier à sonner la charge contre cet 'abus':

> s. v. termes de marine (M) [*sic*]: « L'emploi abusif de termes de marine, importés au pays par les premiers colons et navigateurs, à [*sic*] fait à la langue une plaie, qu'il n'est pas facile de fermer. Le mal, comme une épidémie, des dernier [*sic*] rangs de la société, s'est communiqué aux premiers: et souvent l'éducation la plus soignée est une faible barrière contre l'emploi, à rebours du sens commun, des termes, *virer*, *amarrer*, *larguer*, *greiller*, (gréer), *embarquer*, *débarquer*, *revirer de bord*, *amarre*,

*bordée*, etc., etc. Les instituteurs ne peuvent trop sévir contre l'abus que nous signalons ici.»

Ils n'hésitent pas, non plus, à ridiculiser l'usage que font leurs contemporains de ces mots:

> *Embarquer, s'embarquer, débarquer*, pour signifier, *monter en voiture, descendre de voiture*, en parlant de voitures de terre, ne seraient que des expressions ridicules, si elles fussent restées dans les derniers rangs de la société: mais que ces locutions ignobles aient gagné nos salons respectables, c'est un vrai scandale. *Monsieur est* DÉBARQUÉ *du carrosse, – Madame est* EMBARQUÉE *dans la calèche, – je m'*EMBARQUERAI *dans mon traîneau*. Quel pitoyable langage! (Maguire, 1841)

Cette dernière remarque montre que l'usage des mots issus du vocabulaire maritime était courant et ne se restreignait pas à la classe populaire, comme ce fut le cas d'autres mots de même origine. Gingras (1860) fait en outre remarquer que le verbe *amarrer* est une «[e]xpression maritime très répandue parmi les classes ouvrières, car, généralement elles disent *amarrer* au lieu d'ATTACHER des souliers, une coiffure, etc.» Il précise par ailleurs: «Nos écoles seules pourraient parvenir à faire disparaître cette mauvaise expression, ainsi que beaucoup d'autres, en mettant leurs élèves en garde contre elles». En 1879, Maximilien Bibaud (p. 49) écrivait aussi: «Et l'on parlait encore plus mal à Québec, où l'on usait de plusieurs locutions des mariniers; c'est ainsi qu'une femme se fait *amarrer* la robe; qu'elle se *greye* pour sortir.»

Les auteurs de lexiques correctifs, dont font partie Maguire, Gingras et Manseau, sont ceux qui portent les jugements les plus sévères à l'endroit de ces mots:

> GRÉER. C'est là un terme de marine qui est souvent mal à propos dans la bouche de tout le monde. C'est à qui dira une maison, une chambre bien *gréée*, pour une maison, une chambre bien MEUBLÉE. L'on est autant répréhensible de mal appliquer un mot, une définition, que pourrait l'être un badigeonneur de peinturer en noir là où le bon sens et le goût exigent le blanc. (Gingras, 1860)

> Que penser et dire maintenant de ces personnes qui, non seulement estropient la prononciation de ces verbes [*agréyer, dégréyer, gréyer*], mais qui leur donnent en outre une signification si détournée de celles des dictionnaires. Ainsi, il n'est pas rare d'entendre dire: *Agréyez-vous* pour: *Habillez-vous*; *préparez-vous* à partir. (Manseau, 1881)

D'autres commentateurs, qu'on a appelés 'les pédagogues' (voir Saint-Yves, 2002, 359) parce qu'ils cherchent à corriger le langage sans adopter un ton moraliste ou méprisant (Boucher-Belleville 1855, Caron 1880, Rinfret 1896 et Blanchard 1914), tiendront à ce sujet un discours un peu plus neutre,

mais leurs préoccupations sont les mêmes. Au lieu de ridiculiser ces emplois, ils proposeront plutôt d'autres appellations :

> BALANÇOIRE, n. f. – Pièce de bois mise en équilibre sur un point d'appui élevé, et sur laquelle se balancent deux personnes placées aux deux bouts. Il se dit aussi, quelquefois, d'Une [*sic*] escarpolette. *Acad.* Ne pas dire *Balancine.* (Caron, 1880)

Voir encore :

> *Amarinage* est l'action d'amariner un navire. Il s'en suit que les *amarinages* n'ont guère de rapport avec le hors-d'œuvre auquel on donne ce nom ici. Ce hors-d'œuvre doit s'appeler *cornichons confits au vinaigre*, ou simplement *cornichons* : *Veuillez me passer les cornichons*, et non les *amarinages.* (Rinfret, 1896)

Les auteurs de glossaires de type ethnolinguistique, pour leur part (Dunn 1880, Clapin 1894, Dionne 1909, SPFC 1930 et, dans une certaine mesure, Poirier 1928), tenteront de réhabiliter la langue de leurs compatriotes en montrant que les usages canadiens sont tout aussi légitimes que ceux de Paris en raison de leurs origines françaises, les uns provenant du français des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, les autres des parlers des provinces de France. Le phénomène d'innovation sémantique à partir des mots issus du vocabulaire maritime est aussi visé dans ce désir de réhabilitation de la langue par sa légitimation. À titre d'illustration, Dionne (1909) expliquera que « Molière a employé [*équipage*] pour désigner *costume*, et La Fontaine pour *meubles* » ; le GPFC (1930) indiquera que *gaboter* est d'origine dialectale (Anjou) et Poirier (1928) notera dans l'emploi du verbe *aborder* que « [l]es Normands disent comme nous ».

Près de quarante ans plus tard, dans le *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada* (1967), Gérard Dagenais écrira encore, sous l'entrée *adonner* :

> Il semble évident que c'est par le vocabulaire maritime, dont l'influence, on le sait, a été profonde sur le langage au Canada (voir EMBARQUER), que le verbe intransitif *adonner* s'y est introduit : c'est à partir de l'idée de hasard comprise dans le mot des marins qu'il a pris les significations dans lesquelles il est employé depuis trois siècles. Ces acceptions sont patoises.

Dulong reprendra en 1970 la thèse avancée par les mémorialistes à l'effet que les extensions sémantiques des mots du vocabulaire maritime sont propres aux français nord-américains. Pour lui, la proximité des cours d'eau fait en sorte que ce vocabulaire perdure dans le parler des 'habitants', d'autant plus que la première route qui relie Québec à Montréal fut seulement construite en 1735 :

> Même les sédentaires, les habitants ou paysans français du Canada dont les maisons avaient été d'abord construites tout près de l'eau utilisèrent pendant très

longtemps des canots, des chaloupes pour se déplacer. On peut même dire qu'il fut un temps où tous les Canadiens, par la force des choses, furent familiers avec le vocabulaire maritime alors qu'en France, à la même époque, seuls les pêcheurs, les marins et d'une façon générale, les gens établis sur les côtes étaient familiers avec la langue maritime. (1970, 333)

Dulong base son article sur une liste de termes maritimes qu'il a relevés «dans la langue parlée de Québécois qui très souvent, n'ont jamais mis les pieds sur un bateau». Juneau (1973) lui donnera la réplique dans un compte rendu dans lequel il remet en cause l'hypothèse que les extensions sémantiques des mots du vocabulaire maritime seraient une innovation québécoise. Une recherche dans le FEW, dans le BW et dans l'ouvrage de Geneviève Massignon (1962) révèle plutôt qu'il s'agit, «dans la majorité des cas, [...] non pas d'innovations québécoises, mais d'archaïsmes ou de dialectalismes du français métropolitain» (1973, 480). Juneau arrive à la conclusion que «certains termes maritimes ont connu un emploi plus large à cause [du contexte géographique de la Nouvelle-France]; mais son impact n'aura pas été aussi grand qu'on s'est plu à le répéter depuis les mémorialistes du XVIII^e siècle» (1973, 482; voir également Chauveau 1995 et Brasseur 1996 qui arrivent à la même conclusion dans l'étude du mot *cani*).

## 2. À la recherche d'une théorie unifiante

Les chercheurs universitaires se sont également penchés sur l'application du vocabulaire maritime au domaine terrestre dans le but cette fois de faire la lumière sur les origines et la formation du français en Amérique. En raison de l'insuffisance des informations sur la situation linguistique de la France aux XVI^e et XVII^e siècles[2], les explications sont difficiles à étayer. Afin de brosser un portrait de la situation linguistique au moment où les premiers colons s'apprêtaient à partir, les chercheurs ont dû s'appuyer soit sur la langue elle-même – en cherchant dans les façons de dire des indices pouvant éclairer la situation linguistique de cette période –, soit sur les témoignages de contemporains de l'époque (voir Asselin et McLaughlin 1994). Pour des raisons de concision, nous ne reviendrons ici que sur les théories qui offrent une explication globale du processus d'unification linguistique de l'Amérique, c'est-à-dire

[2] «Ce n'est pas peu dire que d'affirmer (et la chose est réelle) que la connaissance du français québécois est actuellement une des bonnes sources de renseignements sur l'état des dialectes occidentaux de France avant l'époque contemporaine» (Poirier, 1980, 62). Voir également cette citation de Lavoie (1997, 123): «On peut même dire que l'étude de la situation linguistique nouvelle créée au Canada à cette époque [aux XVII^e et XVIII^e siècles] peut apporter des éclairages intéressants pour expliquer la situation qui prévalait alors en France».

celles qui prennent en compte plusieurs variétés. Dans le cadre de cet article, nous retenons l'explication formulée par les chercheurs du Trésor de la langue française au Québec (désormais TLFQ). Le cas du français acadien aurait normalement dû être discuté d'emblée dans ces théories, mais dans les faits, l'essentiel des réflexions porte sur le parler de la colonie laurentienne, souvent même sans mention du français acadien. Pour cette raison, nous présenterons aussi les principales hypothèses formulées par les chercheurs qui ont travaillé spécifiquement sur le français en Acadie, car leurs écrits apportent un complément d'information indispensable à la bonne compréhension des origines et de l'évolution du français en Amérique du Nord.

### *2.1. Un français maritime*

L'idée de l'existence dans la France prérévolutionnaire d'un 'français maritime' [= MarF] a été avancée par Alexander Hull dès 1968[3]. Développée sur quelques décennies, cette théorie postule l'existence d'une koinè aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles qui serait à l'origine de tous les parlers français et créoles d'outre-mer, dont le foyer serait les ports de mer de l'ouest de la France, et que ce français « a dû se parler à bord des vaisseaux engagés dans le commerce avec l'Amérique du Nord et entre l'Afrique et les Antilles » (1979, 173). La présence de mots issus du vocabulaire maritime dans toutes ces variétés confirme à la fois son existence et ses origines :

> On the face of it, they must originate in sailors' speech. They are then MarF words which have been adopted more or less widely in western regional French. MarF was not just the source of overseas French, of course, but served as a vehicule for intercommunication over a considerable part of the homeland. That it was to start with, at least, a *Maritime* French is demonstrated by the above terms. (1974, 62)

Plus loin :

> The picture which emerges is this: the language of the Atlantic ports and of ordinary sailors aboard French ships in the oceanic trade was in the early seventeenth century a somewhat archaic regional French with many traits originating in Atlantic coastal dialects; by the eighteenth century it was being 'modernized', adopting more recent colloquial StF usages to replace earlier western ones, but maintaining a special flavor of its own. It was surprisingly uniform in basic structure, although showing variation in certain areas. Overseas settlers tended to pick up this speech in port and during the long voyage which brought them to the New World. (1974, 69-70)

---

[3] Hull définit ainsi ce vocabulaire dans son premier article sur la question : « [...] the type of French spoken by French sailors and colonists in the 17th and 18th centuries » « [...] a form of the language which might have been used on French ships engaged in the slave trade and in commerce with American ports » (1968, 255).

Dans des textes ultérieurs, Hull s'inspire des études sur les créoles pour poser l'existence d'un continuum reliant les patois au français littéraire. Hull postule que ces variétés « situées aux deux bornes du continuum – et c'est ce qui importe – soient perçues par leurs usagers comme appartenant en quelque sorte à une même langue » (1994, 184). Les variétés du centre, dites 'mésolectales', pouvaient bien entendu regrouper des structures différentes de celles des deux pôles et ce sont des traits du mésolecte que Hull affirme trouver dans les français du Nouveau-Monde. Ce mésolecte prend pour lui la forme d'un français maritime, que l'auteur définit désormais comme « une variété de langue instable en usage dans les villes portuaires de l'Atlantique telles que Nantes et La Rochelle, instabilité due à leur population changeante alimentée par l'arrière-pays mais aussi par les régions plus éloignées » (1994, 185). L'appellation *maritime* sert à rappeler qu'il ne fait aucun doute « sur le fait qu'il [le français maritime] provient du parler des marins mais il a dû s'étendre plus loin pendant le XVIII^e siècle » (1979, 173). Hull se garde bien d'y voir une langue avec des structures rigides et propres aux marins : le français maritime « servai[t] de langue commune à des gens d'origines diverses, autant sociales que géographiques ou professionnelles » (1994, 185). En Amérique, ces mésolectes – chaque port français avait sa variété mésolectale – se sont rencontrés et ont donné de nouveaux mélanges linguistiques, dans lesquels les formes basilectales (issues des patois) auraient été éliminées au profit des formes mésolectales plus étendues, et seule la présence de gens instruits aurait permis de conserver quelques traits de l'acrolecte.

La présence de traits partagés par plusieurs variétés de français permet à l'auteur d'affirmer l'existence d'une origine commune à ces français. Hull appuie cette hypothèse sur de nombreux exemples, essentiellement d'ordre phonétique et morphologique, puisés dans la comparaison des français d'outre-mer et des créoles français, dont « l'emploi universel dans les français d'outre-mer de mots maritimes appliqués à des idées et à des actions quotidiennes » (1974, 172). Nous reprenons un autre exemple pour illustrer son propos, cette fois de l'ordre de la phonétique : il s'agit de la nasalisation des voyelles devant les consonnes nasales. Bien que la France ait commencé à dénasaliser ces voyelles au XVII^e siècle, Hull note que les français du Nouveau-Monde se caractérisent par une certaine conservation de ce trait. Pour l'auteur, ce phénomène est à mettre en lien avec la nasalisation progressive dans les parlers 'tropicaux' et les créoles de la voyelle /e/ uniquement (1994, 190), de sorte que les verbes comportant un [ẽ] se terminent par [ẽ] (comme *mener* [mẽnẽ] mais *parler*, [parle]). Comme dans certains créoles, « *nez* et *nœud* se prononcent [nẽ] et [ne], respectivement », Hull estime que cette nasalisation doit être de France, puisqu'elle « s'applique avant la règle créole de désarrondissement des

voyelles d'avant, et prouve par là même l'origine européenne du phénomène» (1994, 190). L'auteur met cette nasalisation en parallèle avec les exemples que l'on peut trouver au Canada, qui sont «sporadiques mais significatifs»; il fait référence ici à l'attestation de *neinge* relevé dans des documents d'archives par Juneau (1972, 99).

Enfin, pour Hull, le français maritime était un français d'étendue plus restreinte que le français populaire, variable selon les siècles. Ainsi, le français acadien correspondrait au français maritime du XVII^e siècle, caractérisé par des traits archaïques et régionaux, avec un bon nombre de traits dialectaux de la côte atlantique. Le français québécois, pour sa part, serait davantage représentatif du français maritime du XVIII^e siècle: modernisé, il aurait adopté de nombreux traits du français standard. On peut donc dire que, pour Hull, le lieu d'origine des premiers colons français importe moins que la date de leur départ pour le Nouveau-Monde.

### *2.2. Un français populaire*

D'autres chercheurs n'adhèrent pas à la thèse d'un français maritime (Valdman 1979, Chaudenson 1998). L'absence de documents authentifiant ce français et l'hypothèse de l'abandon de traits du mésolecte en faveur des formes de l'acrolecte sont les raisons principales de ce rejet. De plus, pour Albert Valdman (1974, 56), le fait que les «termes d'origine nautique» ont en fait une étendue en métropole excédant largement les zones côtières vient à l'encontre d'une théorie d'un français maritime, limité aux ports de mer et aux villes et villages du littoral. Il considère plutôt, comme Robert Chaudenson, que le français de l'époque coloniale se caractérise davantage par une variété de français populaire (nécessairement parlé), qui serait à l'origine des français nord-américains et des créoles à base française. Les deux linguistes arrivent à cette conclusion en procédant à la comparaison de ces parlers.

Valdman s'est intéressé à la variété de français parlé dans les isolats français en Amérique du Nord[4]. Menacés de disparition, ces isolats sont évidemment coupés de tous liens avec les autres communautés francophones et baignent dans un environnement anglophone. L'étude de la langue parlée par la communauté de Frenchville (Pennsylvanie) est significative pour Valdman, puisqu'elle permet des comparaisons dans le temps et dans l'espace: cette ville est fondée en 1830, soit deux cents ans après la fondation des premières colonies, et ses fondateurs sont originaires de l'Est de la France (plutôt que de l'Ouest). Le rapprochement que l'on peut faire des caractéristiques mor-

[4] Il s'agit des communautés de Northside (Saint-Thomas), de Frenchtown (St-Thomas), de Old Mines (Missouri) et de Frenchville (Pennsylvanie).

phologiques de ce français avec celles des autres communautés francophones des Amériques et le français populaire de France autorise l'auteur à parler d'une koinè, utilisée sur une vaste aire du domaine d'oïl et servant « parmi les patoisants des classes sociales inférieures de l'époque » (1974, 57). À titre d'exemple, Valdman reprend le cas de l'élimination de la distinction du genre, complète dans les parlers créoles mais partielle dans le parler de Frenchville, notamment dans les classes des adjectifs et des déterminants (par exemple le déterminant démonstratif se réalise généralement par [st] devant voyelle et consonne, peu importe le genre du nom qui le suit : [stɔm] *cet homme*, [stəfam] *cette femme* et [stəpeji] *ce pays*). Le français cajun aussi élimine le genre (par exemple : *elle était sec*), tout comme le français populaire (*elle était une femme maladif*[5]) (1974, 49-50).

Cette démonstration, ainsi que bien d'autres, fait dire à Valdman que le français de Frenchville ne peut tirer ses origines d'une source dialectale localisée, puisque ces traits « partagés par le français populaire et les isolats américains » (1979, 195) (et nous ajoutons, par les autres variétés de français nord-américaines) occupent une aire linguistique beaucoup trop étendue. Et Valdman de conclure : « ne doit-on pas voir dans leur diffusion généralisée un indice de l'extension déja [*sic*] aux 16e et 17e siècles d'un français populaire relativement uniforme quant à sa structure morphosyntaxique sur une vaste aire du domaine d'oïl ? » (1974, 57).

Bien que Chaudenson soit d'accord avec les propos de Valdman sur les origines populaires du français en Amérique du Nord[6], il nuance toutefois son propos par une mise en garde : le fait que des traits soient attestés dans plus d'une variété de français n'indique pas nécessairement qu'ils partagent une origine commune. Chaudenson rappelle qu'il existe une autorégulation[7] dans le processus de koinèisation, qui peut « favoriser des innovations parallèles, aussi bien que des divergences quand elles s'inscriv[ent], les unes comme les autres, dans *les processus d'auto-régulation au sein du français zéro* » (1998, 170), bien que les deux ne s'excluent nullement.

---

5 Ce dernier exemple est tiré de l'ouvrage d'Henri Bauche (éd. 1946), *Le langage populaire*.

6 Comme l'atteste cette citation : « Compte tenu de l'origine sociale de la grande majorité des colons, ce sont bien sûr les variétés populaires qui ont eu les plus grandes chances de passer en Amérique ou aux Isles et de s'y généraliser » (Chaudenson, 1998, 170).

7 Chaudenson la définit comme « l'ensemble des processus de restructuration qu'on observe dans un système linguistique et elle s'exerce naturellement essentiellement dans le cadre des parties du système qui relève de la langue zéro » (1998, 166), la langue zéro étant elle-même définie comme « l'ensemble des variables du français » (1998, 165).

Selon la théorie du français zéro de Chaudenson, la variation tend à affecter de façon constante les mêmes zones du système; il y aurait en outre une certaine permanence dans les variantes elles-mêmes. Par exemple, il n'y a pas de flexion verbale dans la conjugaison des verbes *aimer* et *manger* dans l'acadien louisianais et dans les patois de Saint-Barthélémy, qui possèdent un indicatif présent identique, à thème verbal unique. Or on sait que ce trait, qui n'existe pas aujourd'hui en France, n'a pas non plus une origine française. Ainsi Chaudenson, comme avant lui Ioana Vintilă-Rădulescu (1970), compare à profit les parlers français d'Amérique, comparaison qui se fait largement au bénéfice des créoles d'origine française, puisqu'il est difficile de faire la distinction dans ces parlers entre survivance et innovation. La présence d'un même trait dans un créole français et dans d'autres variétés de français tendra à indiquer que ce trait a une origine française, même en tenant compte du processus d'autorégulation (Chaudenson, 1973, 348).

### *2.3. Un français pré-colonial*

Le troisième et dernier éclairage sur les origines des français nord-américains est celui qui découle des travaux entrepris par l'équipe du TLFQ sur la description et l'histoire du français au Québec. Les études phonétiques et morphologiques que nous avons vues précédemment sont complémentaires aux travaux du TLFQ, puisque les chercheurs arrivent à des conclusions similaires par le biais de descriptions lexicales. Steve Canac-Marquis et Claude Poirier (2005, 517) privilégient le lexique, puisque:

> le lexique, étant la composante la plus variable de la langue, renseigne mieux que la morphologie et la phonétique à la fois sur la situation de départ, parce qu'on peut présumer que la stabilité d'usages lexicaux en traduit l'enracinement solide, et sur les raisons de l'évolution, parce que les mots témoignent plus directement des rapports avec d'autres langues et des influences entre les variétés d'une même langue.

L'explication qu'avancent Canac-Marquis et Poirier de la genèse du français en Amérique du Nord recoupe les deux hypothèses précédentes. La variété populaire du français en est une composante fondamentale: ils affirment effectivement «que les français nord-américains se sont constitués à partir d'un ensemble de tendances et d'usages qui avaient cours en France, surtout dans les couches populaires» (2005, 517).

Or, les auteurs postulent que l'origine de ces variétés ne remonte pas à la fondation de la colonie, mais plutôt à une période antérieure à celle-ci, c'est-à-dire vers la fin du XV^e^ siècle. Cette variété, qu'ils nomment *français pré-colonial*, «était employée dans le milieu des pêcheurs, des marins et des navigateurs depuis le début du 16^e^ siècle» (2005, 518), et souvent dépassait les

frontières de la France puisque les échanges dans ce milieu étaient fréquents[8]. Cette variété de français, caractérisée par sa souplesse et son ouverture à l'innovation, a été véhiculée par les équipages de bateaux (les navigateurs n'étant pas toujours nécessairement français) lorsqu'ils rencontraient des réalités qui leur étaient nouvelles. Au moment où les premiers colons arrivent en Nouvelle-France, ce français existe depuis une centaine d'années et ces termes voyagent d'une colonie à l'autre.

Mais il ne faut pas penser que ce français était le propre des marins et qu'il était limité aux ports de mer; au contraire, bien que ce soit les marins qui aient largement contribué à en assurer la diffusion, ce n'était pas à proprement parler une langue de marins. C'était avant tout une langue populaire, déjà en usage sur une grande partie de l'aire linguistique d'oïl, mais influencée par l'apport des marins:

> Ce français pré-colonial [...] servait à l'expression quotidienne et doit être pour cela considérée [*sic*] comme la première variété de français à avoir été parlée dans les Amériques. Les marins ont certes influencé la formation de certains secteurs du lexique de cette langue, mais ils ne l'utilisaient pas en tant que marins: cette variété populaire était déjà en usage sur un large territoire de la France d'oïl [...] Si on la considère de ce point de vue plus général, cette langue pourrait être désignée par l'appellation ***français populaire véhiculaire***. (Le soulignement est des auteurs; Canac-Marquis et Poirier, 2005, 534-535.)

Ce sont les marins qui ramènent en France les mots qui désignent des réalités américaines (par exemple *vanille*, *tornade*, *sucrerie* "fabrique de sucre", tirés d'Arveiller 1963). Ils enrichissent le lexique de nouveaux mots ainsi que de nouvelles acceptions, qui s'insèrent dans les terminologies courantes et dans les populations de la France atlantique. Cet enrichissement inclut le vocabulaire maritime appliqué à la langue générale. Nous voyons ainsi immédiatement l'intérêt que présente pour nous un tel point de vue: les mots du vocabulaire maritime qui ont subi des extensions de sens s'insèrent dans une variété de français pré-coloniale de façon tout à fait cohérente.

De plus, l'équipe du TLFQ (Canac-Marquis et Poirier, 2005, 535) postule qu'il y a «une relation de continuité naturelle entre le français pré-colonial et les français nord-américains», de par l'existence d'un lien «entre les terminologies populaires qui se constituent au 16e siècle dans les zones maritimes de France et d'Amérique et celles qui s'implanteront dans les usages des Canadiens, des Acadiens et des Louisianais». Massignon aussi remarquera la pré-

[8] Ils disent, à ce sujet, que «[c]e milieu était un creuset favorisant l'intégration d'éléments linguistiques provenant de diverses régions de France et de divers pays dont les ressortissants se croisaient régulièrement dans leurs voyages d'exploration des Amériques» (2005, 518).

sence de termes *coloniaux* dans le français parlé par les Acadiens, qu'elle dit partagés par la variété québécoise (1962, 738)[9].

Il faut voir, par ailleurs, que la théorie de l'existence d'un français précolonial s'inscrit dans la réflexion plus large élaborée par l'équipe du TLFQ, pour qui le français en Amérique du Nord est une variété de français parallèle par rapport à celle de France, mais issue du même tronc. Les différences fondamentales qui existent entre ces variétés de français s'expliquent historiquement, le français ayant supplanté, en Europe, les autres parlers (substrats), alors qu'en Amérique, il s'est implanté naturellement. Elle considère que le français québécois est une variété complète de français, qu'on ne peut réduire à une série de traits régionaux ou encore à un registre particulier (conception de la langue qui s'applique aussi, à notre avis, au français acadien) :

> Le français du Québec est une variété de français ***langue maternelle***, comme le français de France. Il comporte, comme celui-ci, des registres de langue, mais il peut arriver que les mots communs aux deux pays n'appartiennent pas aux mêmes registres. Le français du Québec n'est pas un français populaire, bien qu'il comporte, lui aussi, une variété populaire dont les contours ne sont pas tout à fait les mêmes qu'en France en raison de différences d'ordre sociologique. Les québécismes se rencontrent dans tous les types de discours, bien qu'ils soient plus fréquents dans les conversations familières. (Le soulignement est de l'auteur ; Poirier, 1998b, 925.)

Enfin, Poirier estime que le français canadien[10] (concept plus large que celui de français du Québec) a connu une évolution parallèle à celle du français parisien, différenciation qui a débuté avant même 1760, et qui a permis à cette variété de français d'acquérir une certaine autonomie :

> Il [le français canadien] a puisé librement dans les ressources que lui offrait la langue à l'époque coloniale et, tout en conservant de nombreux emplois qui seront abandonnés à Paris, a continué de créer à sa guise, ce qui lui confère une certaine indépendance par rapport à la variété qui a fait sentir sa loi partout ailleurs, le français de France. Tel un rejeton que l'émondeur aurait oublié, il a poussé en parallèle, se nourrissant à la même souche que l'arbre principal qui, lui, a étendu ses rameaux partout en France ainsi que dans les territoires adjacents de la Belgique et de la Suisse. Dans cette aire européenne, le français n'est devenu la langue commune qu'à partir de la fin du dix-neuvième siècle. (Poirier, 2001, 117-118)

---

9 Sans aller jusqu'à dire qu'il s'agissait là d'un français maritime ou même de termes connus aussi en France, Massignon (1962, 738) voyait dans ces termes une façon de répondre à un besoin de nommer des concepts nouveaux, que les premiers colons français installés dans ces deux endroits ont eu à dénommer ; elle cite, entre autres mots, *savane*, *barachois*, *cèdre*, *prusse*, *pruche* et *épinette*.

10 Le concept de français canadien inclut aujourd'hui celui de français acadien. Traditionnellement, toutefois, *Canadiens* désignait les francophones du Québec, alors que les Acadiens se disaient *Français d'Acadie* (sous l'entrée CANADIEN, ENNE, *Dictionnaire du français Plus*).

### *2.4. La perspective acadienne*

Il va sans dire que l'hypothèse formulée par l'équipe du TLFQ sur la genèse du français en Amérique du Nord tient compte de l'ensemble des variétés sur ce territoire, y compris la variété acadienne[11]. Mais il faut voir que les descriptions faites par les chercheurs qui se sont intéressés à l'Acadie ont aussi contribué à alimenter la réflexion sur les origines et l'évolution du français en Amérique du Nord de façon générale, même si ces recherches présentent des théories un peu moins englobantes que celles que nous venons d'exposer.

Il ressort de ces travaux que le français parlé en Acadie est caractérisé par sa grande diversité, surtout sur les plans de la phonétique et du lexique, diversité que l'on attribue généralement au morcellement de la population acadienne à la suite du Grand Dérangement[12]. Il faut toutefois préciser que le français acadien conserve suffisamment d'unité pour le distinguer des autres variétés nord-américaines de français, et surtout, laisser entrevoir qu'il a probablement été, à une certaine époque, plus unifié qu'il ne l'est maintenant.

L'hypothèse prépondérante sur la question des origines du français acadien est celle de Massignon: ses travaux et notamment son enquête de 1946-1947 n'ont pas encore d'équivalents par leur ampleur et leur contribution à la connaissance du français acadien, du moins dans son aspect lexical[13]. Elle a

---

[11] Si la variété acadienne partage certains traits avec la variété québécoise, elle a toutefois une histoire qui lui est propre.

[12] Le Grand Dérangement, ou la Déportation, est un événement névralgique de l'histoire des Acadiens. Refusant de prêter serment d'allégeance à l'Angleterre, les Acadiens, voulant rester neutres et catholiques, sont expulsés de leurs terres par les Anglais. Bien qu'on retienne l'année 1755 comme le symbole de ces événements, l'expulsion eut cours jusqu'en 1763. La population acadienne de cette époque a donc été disséminée dans les colonies anglaises, qui correspondent aujourd'hui au Massachussetts, au Connecticut, à New York, au Maryland, à la Pennsylvanie, à la Géorgie et à la Caroline du Sud. Certains iront en Louisiane, en Angleterre et au Québec, alors que d'autres retourneront en France. Enfin, un certain nombre d'Acadiens se réfugieront dans les bois et le long des côtes de l'île Saint-Jean (l'actuelle Île-du-Prince-Édouard) et dans la Baie-des-Chaleurs, au Nouveau-Brunswick (Daigle, 1993, 40). En 1764, les Acadiens obtiennent des Anglais la permission de se réinstaller en Acadie, à la condition de prêter le serment d'allégeance et de se disperser par petits groupes (Thériault, 1993, 47).

[13] Le premier ouvrage de description lexicale portant sur le français acadien est celui de Pascal Poirier, intitulé *Le parler franco-acadien et ses origines* (1928). Le sénateur a également publié, de 1953 à 1977, une série de fascicules portant sur le lexique acadien, dans lesquels il cherche à préciser l'origine française du parler acadien. Ces fascicules seront regroupés plus tard par le Centre d'études acadiennes qui les publiera en 1977 sous forme de glossaire; une édition critique verra le jour en 1993 (voir références bibliographiques). Axés sur ses propres observations, les ouvrages de Poirier présentent certaines lacunes (par exemple l'absence de localisation ou de

été l'une des premières à faire le rapprochement entre la façon de parler des Acadiens et les régions desquelles ils sont originaires, lien qu'elle a établi en étudiant les noms de famille recensés en Acadie en 1671[14]. Elle estime que plus de la moitié des familles acadiennes proviennent de la région du Centre-Ouest, avec une forte proportion originaire de Loudun, dans le Haut-Poitou. Quelques décennies plus tard, Michel Charpentier, qui a comparé le parler acadien décrit par Massignon à celui des six villages français dont est originaire la moitié de la population acadienne actuelle[15], constate qu'« en fait, la proportion du vocabulaire dialectal provenant du Haut-Poitou [...] est bien plus élevée que celle qui est avancée par Massignon » (1994, 51). L'influence du groupe amené en Acadie par le gouverneur Charles de Menou d'Aulnay est pourtant bien perçue par Massignon comme étant déterminante sur le plan linguistique :

> Je crois qu'on ne saurait trop insister sur l'importance de *cet apport homogène de familles toutes constituées*, arrivant d'une même petite région dans *l'élaboration du langage commun* à la petite colonie acadienne de la fin du XVII^e^ siècle, à laquelle s'agrégèrent, jusqu'en 1763, les dizaines de célibataires, qui, en se mariant avec des Acadiennes, ont ajouté leurs patronymes aux 53 noms primitifs du recensement de 1671. (Le soulignement est de l'auteur ; Massignon, 1962, 71.)

Massignon caractérisera ce *langage commun* comme un français populaire, qui laisse une large place aux régionalismes de France. Elle le dit cependant davantage marqué par les conservatismes que le français du 'Canada' et elle attribue les différences lexicales de ces deux parlers à leurs provinces d'origine : « [s]ouvent, quand il y a divergence, le "régionalisme" acadien

---

transcription phonétique) et ont surtout pour visée de réhabiliter le parler acadien. Nous devons en outre signaler l'ouvrage de James Jr. Geddes, un Américain, qui publia en 1908 une étude intitulée *Study of an Acadian-French Dialect Spoken on the North Shore of the Baie-des-Chaleurs*. Si l'étude est rigoureuse, elle présente certaines lacunes liées à sa représentativité, l'auteur n'ayant interviewé qu'un seul témoin, de Carleton (en Gaspésie, au Québec), de surcroît. Par ailleurs, il faut noter l'analyse linguistique de Pierre Gérin et Pierre-Marie Gérin accompagnant l'édition critique de lettres rédigées par une Acadienne dans un journal néo-écossais, à la fin du XIX^e^ siècle. *Marichette : lettres acadiennes 1895-1898* (1982) est composé d'une notice linguistique importante, qui accorde une grande place aux traits phonétiques et morphologiques des lettres ; l'ouvrage comporte aussi un glossaire. Pour une synthèse de la question, voir Gauvin 2014a.

14 C'est la date du premier recensement officiel de l'Acadie. Entrepris par le prêtre Laurent Molin, ce recensement porte le titre *Familles establies à l'Acadie* (Massignon, 1962, 20).

15 Il s'agit de Martaizé, d'Aulnay, d'Angliers, de La Chaussée, de Guesnes et de Oiron, qui se situent à l'extrême nord-est de l'ancienne province de Poitou (Charpentier, 1994, 43).

évoque les provinces du sud de la Loire, et le "régionalisme" canadien évoque les provinces du nord de la Loire (ceci ne dépassant pas le large cadre qu'on pourrait appeler "l'Ouest de la France") » (1962, 740).

Selon Massignon (1962, 72), il existait en Acadie, avant la Déportation, une certaine unité linguistique, les variétés ayant été 'brassées' par les alliances qu'auraient forgées les nouveaux arrivants avec les souches acadiennes primitives. Cela expliquerait que les communautés acadiennes actuelles continuent de partager certains traits dans leur français parlé :

> De même, le 'brassage', dont il est parlé plus haut, explique la permanence de certains traits communs à des noyaux acadiens demeurés éloignés (et sans communication aucune) depuis la dispersion de 1755 : par exemple, l'usage de termes nautiques, dans le vocabulaire de l'agriculture et du ménage, est aussi répandu dans le Madawaska (haute vallée du Saint-Jean), région terrienne, que sur les côtes de la Nouvelle-Écosse[16].

L'enquête qu'a menée Massignon dans les années 1940 lui a par ailleurs permis d'observer la diversité actuelle des parlers acadiens. Elle postule que le fractionnement de la communauté acadienne et son isolement subséquent ont favorisé dans chaque isolat l'effacement ou le maintien de traits au départ généralisés :

> On peut être tenté d'attribuer à ces divergences des origines différentes : soit que les parlers acadiens aient évolué différemment dans chaque région, soit qu'ils se soient appauvris isolément d'éléments qui leur étaient jadis communs, soit que la diffusion d'un français correct, par le moyen de l'Église et de l'école, ait amené, par endroits, la disparition de certaines formes jugées désuètes, et l'absence de cette influence, assuré leur conservation dans d'autres points. (Massignon, 1962, 91)

Karin Flikeid aussi est d'avis que tous ces facteurs ont joué, mais elle estime que la question de l'unification du français en Acadie est plus complexe que ce que laisse entrevoir la réflexion de Massignon, puisqu'il n'est pas sûr que les Acadiens « ont [...] eu le temps de se forger une unité linguistique pendant la période qui a précédé la Déportation » (1991, 197). Invoquant des faits historiques maintenant bien établis, elle postule qu'il est peu probable qu'une unification linguistique réelle ait pu avoir lieu avant 1714 : « Ainsi, ce n'est que pendant la quarantaine d'années (de 1714 à 1755) qui précède la Déportation que l'image d'une population en vase clos, sans apport extérieur, puisse être valable. Cependant, cette population se trouvait déjà répartie dans une série de communautés allant de Port Royal jusqu'au sud du Nouveau-Brunswick »

---

[16] Il est intéressant de constater qu'il ne soit pas venu à l'esprit de Massignon que ce trait particulier, dont elle a clairement montré les origines françaises, était déjà répandu dans la langue des colons avant même leur départ de la France.

(1991, 199). Son projet de recherche sur la variabilité synchronique des communautés acadiennes de la Nouvelle-Écosse montre, au contraire, un modèle d'évolution plus complexe, qui intègre de nombreux phénomènes linguistiques dont Massignon ne rend pas compte de façon satisfaisante[17].

De fait, la distribution de traits phonétiques et morphologiques dans des villages néo-écossais à l'heure actuelle présente trois parcours possibles dans l'évolution du français acadien. Le premier postule que la divergence actuelle entre communautés masque un état antérieur d'homogénéité. Ce serait le cas par exemple de la consonne /r/, actuellement vélarisée à Chéticamp, alors que la variante apicale a toujours dominé dans l'usage acadien. Le deuxième parcours reflète le maintien d'une situation divergente qui aurait prévalu avant la diversification: un exemple de ce cas serait la diphtongaison des voyelles orales, qui se trouve généralisée seulement à la Baie Sainte-Marie et dans certains villages de la région de Pubnico. Enfin, le dernier parcours dépeint le cas où la variabilité actuelle serait représentative d'une variabilité initiale généralisée, comme dans le système des voyelles nasales, où la réduction du système a été plus importante à Chéticamp. Finalement, nous sommes sensible à la mise en garde de Flikeid, pour qui « [c]es tentatives de reconstruction d'une situation qui ne peut que demeurer ténébreuse ne doivent surtout pas être interprétées comme concluantes » (1991, 212).

Quoi qu'il en soit, il n'en demeure pas moins que la prise en compte de la situation linguistique de l'Acadie permet de mieux comprendre l'évolution générale du français sur le continent, que la langue ait été unifiée ou non pendant la période précédant le Grand Dérangement. Nous sommes d'avis, avec Poirier (1994, 262), que le simple constat que les Acadiens parlent français laisse supposer qu'ils le parlaient avant leur départ de la France: comment l'auraient-ils appris autrement? Originaires en majorité de l'Ouest de la France, les Acadiens ont vécu dans des communautés isolées, avec peu de contact avec la mère-patrie. Ainsi, si les Acadiens parlaient le français, il est logique de penser que les habitants de la colonie laurentienne l'aient parlé également: venus de régions plus diversifiées que les Acadiens, ils ont de surcroît entretenu avec la langue commune un contact beaucoup plus étroit, « [e]t, par voie de conséquence, il faut se rendre à l'évidence que le français était connu au sud de la Loire, jusqu'en Saintonge et en Poitou, au XVII^e siècle

[17] « En admettant qu'après la Déportation les fondateurs des nouvelles communautés, celles qui se sont maintenues jusqu'à nos jours, ne représentaient ni des parlers identiques à aucun des dialectes d'origine, ni un parler homogène et unifié, mais un état de langue empreinte de variabilité aussi bien individuelle que régionale/familiale, le modèle d'évolution subséquente devient plus riche en processus ». (Flikeid, 1991, 200)

et pouvait même être compris et parlé par une population peu instruite » (Poirier, 1994, 264).

Enfin, pour notre part, l'explication que nous retenons est celle de l'émergence, au XVI^e siècle, d'un français pré-colonial, dans lequel le rôle des marins, des navigateurs et des pêcheurs est fondamental : ils diffusent, dans les différentes colonies françaises, une variété de français déjà en usage sur une grande partie de l'aire linguistique d'oïl et ils ramènent en France les mots désignant de nouvelles réalités américaines. Ce sont eux, aussi, qui donnent un sens figuré aux termes maritimes, en jouant sur les rapports de ressemblance avec les réalités terrestres. Les mots issus du vocabulaire maritime s'inscrivent ainsi de façon tout à fait naturelle dans la conception d'un français populaire véhiculaire.

## 3. Présentation de la recherche

L'étude que nous avons réalisée sur ce thème proposait de préciser le rôle des évolutions sémantiques subies par des mots de la mer dans la formation du vocabulaire français en usage au Québec et en Acadie. Pour ce faire, nous avons dû, à partir d'un corpus de mots présentés comme étant d'origine maritime, décrire et analyser leurs acceptions sous divers aspects dans le but de distinguer les emplois innovateurs de ceux qui constituent un héritage de France, pour ensuite évaluer leur importance quantitative.

### *3.1. Constitution du corpus*

La première étape dans la définition du sujet a été de circonscrire les acceptions du vocabulaire maritime ayant subi des évolutions sémantiques dans les français canadiens. Au moment où nous avons réalisé notre étude, on ne trouvait pas de liste faisant état de ces acceptions dans les parlers français nord-américains ni dans les parlers de France, à l'exception du français de référence, pour lequel Corvez a publié en 2007 un *Dictionnaire des mots nés de la mer*[18]. Les listes d'acceptions énumérées par Dulong et reprises par Juneau dans des articles publiés dans les années 1970 sont loin d'être complètes, mais elles donnent du phénomène un aperçu qui nous a été utile pour aborder la question de l'extension des termes maritimes au vocabulaire terrestre dans les français du Canada.

[18] Si l'ouvrage de Corvez ne présente pas d'étude formelle de ce vocabulaire du point de vue, par exemple, de sa formation, il en énumère néanmoins les termes, nous permettant par le fait même d'apprécier son étendue en français de référence.

À défaut de pouvoir travailler à partir d'une liste de mots déjà constituée, nous avons envisagé d'entreprendre le dépouillement du fichier lexical du TLFQ pour élaborer notre corpus. Cette démarche paraissait s'imposer d'emblée, du fait que ce fichier est la meilleure et la plus riche source documentaire pour étudier la formation et l'évolution du français au Québec et au Canada depuis les premiers récits de voyage de Jacques Cartier. Nous avons toutefois réalisé rapidement que cette entreprise était trop ambitieuse, puisqu'il nous aurait fallu faire une vérification au moins sommaire des origines de toutes les unités de ce fichier, au nombre de plus de 100 000, et passer en revue les 1 300 000 citations qui les illustrent. Sans cette vérification, cette démarche était peu susceptible de déboucher sur des résultats probants : comment la lecture de citations aurait-elle pu nous éclairer sur l'origine maritime ou non des emplois relevés ? Il nous a donc paru plus réaliste et plus efficace de travailler à partir de ce qu'on a dit de ce vocabulaire dans des sources représentatives, c'est-à-dire les lexiques et autres recueils lexicographiques. C'est donc à partir de sources métalinguistiques que nous avons constitué le corpus à expliciter. Pour l'explication, nous pouvions évidemment tirer parti des sources linguistiques, en premier lieu justement le fichier du TLFQ complété par les données des grandes enquêtes dialectologiques qui ont été réalisées (celles de Massignon 1962, de Dulong 1980 et de Lavoie 1985).

L'approche que nous avons adoptée avait, de plus, le grand avantage de situer notre travail dans le prolongement de la réflexion qui avait été conduite sur ce sujet depuis le milieu du XVIII^e siècle[19]. Elle nous a en effet permis de tirer parti du jugement que les auteurs de ces ouvrages ont porté sur le caractère maritime ou non des entrées, ce qui a facilité le repérage des mots d'origine maritime et a donné un caractère cohérent à l'opération. Dans bon nombre de cas, ils soulignent sans équivoque qu'un mot est un terme maritime, employé par les matelots ou les pêcheurs dans l'exercice de leurs fonctions. Il s'agit d'un marquage neutre, les mots étant décrits par les auteurs

[19] Si notre corpus nous paraît suffisamment représentatif du phénomène pour en dégager un portrait global, nous en connaissons toutefois les limites. Elles sont, à toutes fins utiles, celles des sources dépouillées, puisque notre méthode de repérage s'appuie sur le marquage des mots par les auteurs. Il est effectivement raisonnable de penser que ceux-ci n'ont pas identifié systématiquement tous les mots issus du vocabulaire maritime et qu'ils n'ont peut-être même pas inscrit, dans leur nomenclature, tous les mots appartenant à l'origine à ce vocabulaire spécifique. En ce sens, notre corpus n'est pas exhaustif, même si nous sommes d'avis que les auteurs des glossaires ont probablement relevé les mots de ce vocabulaire qui étaient les mieux connus ; nous estimons que c'est un échantillon représentatif du phénomène. Comme nous l'avons déjà mentionné, il nous permet en outre de nous inscrire dans une réflexion collective qui remonte à plus de deux cent cinquante ans et, de ce fait, invite à un examen critique des acquis de cette réflexion.

comme un *terme marin* ou une *expression maritime*, ou encore *usité par les navigateurs*. Comme nous l'avons vu dans la première section de cet article, les auteurs n'hésitent pas non plus à prendre position ou à exprimer un jugement sur les mots issus du vocabulaire maritime (que ce soit par une condamnation, une raillerie, ou parfois même par une approbation); le marquage peut ainsi être accompagné d'un jugement, implicite ou explicite, comme *laissez ce verbe aux matelots*; *corruption d'un terme de marine*; *nous donnons à ce mot un sens différent de celui qu'il a dans le dictionnaire officiel et dans les autres grands dictionnaires qui le copient*, etc. Enfin, il est arrivé quelquefois qu'on ne trouve aucune explication, mais que la lecture de l'ensemble d'un article nous permette de dégager une innovation sémantique touchant un mot d'origine maritime.

Comme résultat, la recension de vingt-trois lexiques (ou manuels, ou glossaires) dont l'objet d'étude est le français au Québec et en Acadie, ainsi que de trois articles portant sur le vocabulaire maritime, nous a permis de compiler 1 839 articles, dont 928 proviennent des sources québécoises et 911, des sources acadiennes (ces sources sont présentées dans les références bibliographiques). L'ensemble de ces articles comportaient, à ce stade, 368 entrées distinctes. Suite à une étude initiale de chacun de ces termes servant à confirmer leur origine maritime – certains n'en relevaient pas, malgré la prétention des auteurs –, 260 mots ont été retenus; 254 termes recouvrant 537 emplois ont ensuite subi un traitement sommaire, alors que 6 autres mots ont fait l'objet d'une étude approfondie dans des monographies. Pour l'essentiel, ces mots proviennent du vocabulaire de la marine à voiles, c'est-à-dire celui qui avait cours à l'époque des Grandes Découvertes jusqu'à l'établissement des colonies permanentes en Amérique du Nord. Les mots de ce vocabulaire concernent une grande variété de terminologies, dont celles de la géographie maritime, de la navigation, des manœuvres, du navire et de sa construction. Ces trois dernières catégories sont particulièrement bien représentées, en raison du fait que ce sont des activités communes à tous les métiers maritimes. D'autres secteurs de vocabulaire sont également présents, dont l'halieutique (incluant l'état de la mer, la topographie sous-marine, la formation des glaces, le climat, les vents, etc.), les espèces marines (et leur comportement) et le matériel (comme les outils de pêche, les filets et les objets liés à leur fabrication et à leur réparation, etc.).

### *3.2. Travail d'analyse*

La méthode d'analyse a été guidée par la question qui sous-tend l'ensemble de notre recherche: quelle est la part d'innovation des mots d'origine maritime dans les français du Canada ? Les mots du corpus que nous avons retenus

en vue de notre étude ont fait l'objet d'une description lexicographique qui a pris la forme d'un glossaire, ce dernier renseignant entre autres éléments sur l'étymologie, la répartition géographique des emplois, l'histoire et la comparaison avec les autres variétés de français de chacun des emplois décrits. Nous avons voulu, dans une deuxième étape, donner un aperçu de ce que pourrait révéler une étude approfondie de quelques-uns de ces mots à la lumière, cette fois, de l'ensemble de la documentation disponible. Ce travail a conduit à des monographies construites sur le modèle du *Dictionnaire historique du français québécois* (Poirier 1998a) qui illustrent mieux l'enrichissement sémantique considérable qu'ont pu connaître des termes maritimes dans le processus de formation du lexique français au Canada.

Notre travail d'analyse nous a permis d'identifier quatre types d'acceptions quant à leur genèse. Les acceptions innovatrices regroupent trois catégories, qui montrent chacune comment le phénomène de l'innovation sémantique à partir de mots issus du vocabulaire maritime a contribué à particulariser le français en Amérique du Nord. La première catégorie est celle où les mots du vocabulaire maritime ont acquis de nouveaux sens, en Amérique, propres au langage courant, alors qu'en France ils sont restés dans la sphère du vocabulaire spécialisé. Un exemple de ce type est celui du verbe *gaboter*, dont les acceptions sont toutes innovatrices. Le verbe *gaboter* est une variante angevine du verbe intransitif *caboter*, attesté en marine au sens de "faire la navigation le long des côtes, de port en port" depuis 1678. Au Québec et en Acadie, ce verbe intransitif a connu une extension de sens car il s'emploie sur terre pour désigner l'action d'"aller d'un lieu à l'autre". Un second sens en découle, qui prend cette fois une valeur péjorative: il s'agit d'"errer, flâner, travailler inutilement" (en Acadie, il désigne même l'action de courir la prétentaine). Par métonymie de son sens maritime, le verbe signifie aussi, au Québec, "jouer dans l'eau, la boue". Enfin, seul un emploi transitif est relevé à Terre-Neuve, où il signifie alors "transporter (qqn) dans un véhicule". Ce qui est intéressant dans l'étude du mot *gaboter*, c'est que les mots qui lui sont apparentés (*gabotage*, *gaboteux*, *-euse*) ont aussi pris des sens terrestres qui constituent, eux aussi, des cas d'innovations. Au Québec et en Acadie, le nom *gabotage* renvoie aux allées et venues qui se multiplient, alors que le substantif *gaboteux* désigne la personne qui va d'un lieu à l'autre, qui erre. Une locution acadienne a d'ailleurs été créée sur ce mot: un *agent gaboteux*, c'est un commis-voyageur.

Un autre cas est celui, inattendu, des mots du vocabulaire maritime canadien qui ont pris des valeurs terrestres. En effet, au cours de nos analyses, nous avons pu remarquer la présence d'acceptions innovatrices provenant de mots maritimes qui ne sont attestés que dans les français acadien et québécois. Par

exemple, le substantif *bachot* désigne, dans le vocabulaire maritime français, un "petit bateau à fond plat servant à passer des bras d'eau (rivière, mer)"; dans le vocabulaire maritime québécois et acadien, ce mot (et sa variante *bachat*) renvoie plus particulièrement à un "mauvais bateau". Employé sur terre, *bachot* (et *bachat*) a conservé cette connotation négative et il se dit, au Québec, d'une "mauvaise voiture".

La dernière catégorie d'acceptions innovatrices concerne le cas où de nouvelles acceptions se sont greffées, en Amérique, à des innovations sémantiques 'terrestres' qui existaient déjà en France. Citons, à titre d'exemple, le substantif *grappin* signifiant "crampon pour souliers qui empêche de glisser en marchant sur la glace" et attesté au Québec et en Acadie. À partir de son contexte maritime d'origine (dans lequel il renvoie à la fois à une petite ancre à plusieurs branches recourbées et à l'instrument qui sert à accrocher un navire ennemi), le mot a pris, en français, plusieurs acceptions techniques renvoyant à des instruments de diverses natures, notamment dans les domaines viticoles et de la fabrication du verre. L'emploi attesté en Amérique du Nord est toutefois à rapprocher plus étroitement d'un sens isolé relevé dans un dictionnaire du XVIII^e^ siècle: "crochet que l'on fixe aux pieds pour monter sur les arbres" (voir Trévoux 1704, cité d'après FEW **krappa* 16, 357b). Le contexte particulier des hivers canadiens explique sans doute l'évolution du mot *grappin* en Amérique du Nord, à partir de l'emploi similaire qui a eu cours en France.

Enfin, d'autres emplois du vocabulaire que nous étudions sont parvenus en Amérique française avec des acceptions déjà acquises en France; ces héritages se distinguent des cas d'innovation sur plusieurs plans. D'abord, nous avons pu établir un rapport entre les cas de maintien et les acceptions qui sont attestés à la fois au Québec et en Acadie, dans près de deux tiers des cas. En d'autres mots, les acceptions attestées simultanément au Québec et en Acadie sont, dans une large mesure, celles qui nous sont venues de France. Il semble donc qu'une bonne proportion des emplois attestés à la fois au Québec et en Acadie sont arrivés en Amérique avec des acceptions déjà acquises en France et qu'ils ont été utilisés tels quels. Les cas de maintien sont aussi ceux qui sont le mieux représentés dans le fichier lexical du TLFQ et dans nos sources: nous avons effectivement constaté que plus un emploi est attesté dans un nombre élevé de sources, plus il est probable qu'il s'agisse d'un cas de maintien (et inversement pour les emplois innovateurs). En outre, nous avons pu observer que ces derniers sont bien représentés également dans les régions de France qui ont fourni d'importants contingents de colons en Amérique, et que plus de la moitié de ces emplois ont aussi été relevés dans au moins l'une des autres colonies françaises des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles (c'est-à-dire la Louisiane, les Antilles, la Réunion, les Seychelles, etc.). Le cumul de ces observations nous

permet donc de confirmer le caractère ancien et généralisé de ces acceptions qui sont arrivées en Amérique avec des sens déjà acquis en France et qui ont été utilisées telles quelles.

### *3.3. Synthèse*

L'analyse historique que nous avons réalisée dans la confection de notre glossaire qui contient, rappelons-le, 254 mots pour lesquels nous avons relevé 537 acceptions, a fait voir que les cas d'innovation représentent plus de la moitié des acceptions (57,54 %), alors que moins de la moitié des acceptions sont des cas de maintien (42,46 %). La proportion plus importante d'acceptions innovatrices peut, à notre avis, contribuer à expliquer pourquoi les chroniqueurs – et à leur suite, les Canadiens – y ont vu une création canadienne. Comme les acceptions issues du vocabulaire maritime étaient autrefois beaucoup plus nombreuses, on peut aussi envisager que ce processus de création, bien ancré dans la tradition orale populaire, a généré des centaines d'innovations spontanées et éphémères. C'est ce que tend à démontrer le tableau 1, dans lequel on peut constater que près des deux tiers des acceptions de notre glossaire sont 'peu attestées' (c'est-à-dire les acceptions pour lesquelles on relève d'une à cinq fiches) ou 'non attestées' dans le fichier lexical du TLFQ, alors que le tiers des acceptions restantes y sont 'bien attestées' (de six à 24 fiches) ou 'très bien attestées' (25 fiches et plus). La consultation de l'atlas de Dulong et Bergeron (PPQ) et de celui de Lavoie, Bergeron et Côté (Lavoie) révèle en outre que de nombreuses acceptions, si elles n'ont pas ou peu affleuré à l'écrit, sont relevées dans ces enquêtes. On peut ainsi avancer que les mots issus du vocabulaire maritime paraissent avoir été employés surtout dans la langue orale : des 352 acceptions 'non attestées' ou 'peu attestées' dans le fichier lexical du TLFQ, 116 se retrouvent tout de même dans les atlas.

| FTLFQ | Et de celles-ci… |
|---|---|
| Non attestées : 233 (ou 43,38 %) | 44 (18,88 %) sont attestées dans PPQ ou Lavoie |
| Peu attestées : 119 (ou 22,16 %) | 72 (60,50 %) sont attestées dans PPQ ou Lavoie |
| Bien attestées : 111 (ou 20,67 %) | 50 (45,04 %) sont attestées dans PPQ ou Lavoie |
| Très attestées : 74 (ou 13,79 %) | 58 (78,37 %) sont attestées dans PPQ ou Lavoie |
| Total : 537 (ou 100 %) | |

Tableau – Nombre d'acceptions attestées dans le fichier lexical du TLFQ et les atlas linguistiques

La facilité avec laquelle ces mots marins ont pu servir à désigner divers référents ou activités terrestres peut aussi expliquer pourquoi on a longtemps cru qu'ils étaient surreprésentés. Certains verbes sont particulièrement imagés et riches en métaphores, comme nous avons pu l'illustrer à l'aide des verbes *haler* et *gréyer* dans des articles antérieurs (voir Gauvin 2006 et 2014b). Le verbe *caler*[20] est un autre exemple qui met en lumière la diversité de sens que peuvent prendre les mots d'origine maritime au Québec et en Acadie. À partir de ses sens maritimes d'origine "laisser aller, baisser la voile d'une embarcation" (TLFi, FEW 2, 58a-b, s.v. *calare*, Jal), "abaisser, faire descendre" (Jal), et "s'enfoncer, couler" en parlant d'un navire (TLFi), *caler* s'emploie métaphoriquement avec le sens de "s'enfoncer (par ex. dans la neige, la boue, etc.)"; il peut également se dire d'un pain ou d'un gâteau qui s'affaisse. *Caler* signifie en outre "devenir chauve" et employé transitivement, il se dit pour "avaler; engloutir (un repas, une boisson)". Il connaît également une acception métaphorique secondaire: "empirer sa situation (dans une discussion); filer un mauvais coton".

Bien que ce soit moins fréquent, certains substantifs ont aussi développé des faisceaux de sens: c'est le cas du nom *bord*, qui connaît d'ailleurs de très nombreux sens dans le vocabulaire maritime. À l'origine, il désigne la "planche, ouvrage et côté du bordage qui forme le contour supérieur du revêtement en planches d'un navire; syn. de *bordage*" (TLFi, Jal) et par métonymie, "chaque côté du navire" (TLFi). Un autre emploi métonymique, qui désigne le navire lui-même, a généré plusieurs locutions: *aller à bord*, *monter à bord*, *être à bord*, *descendre du bord*, etc. (Jal). On emploie aussi les locutions *faire*, *prendre*, *courir un bord* pour désigner la "course que fait le navire au plus près du vent, syn. de *bordée*" (Jal). La locution *bord sur bord* désigne des séries de bordées courtes et *tirer* ou *courir bord sur bord* signifie "courir

[20] Emprunté à l'ancien provençal *calar* «abaisser», du grec *khalan* «relâcher, détendre, se relâcher» et spécialement, «abaisser le mât» (TLFi), ce verbe ne doit pas être confondu avec son homonyme tr. *caler* «mettre d'aplomb, de niveau à l'aide de cales» (FEW 16, 312a, s.v. *keil* et TLFi). D'origine germanique, ce dernier n'est pas issu du vocabulaire maritime; le TLFi estime qu'il est probablement emprunté à l'allemand *Keil* «coin, cale», «peut-être par l'intermédiaire du mosellan [dial. germ. de Moselle] *kall* où la diphtongue a été réduite à la voyelle *a* (FEW 16, 311)». Ce mot a généré un emploi extensif au Canada (*caler sa casquette sur sa tête*, v. GPFC). On relève aussi, au Canada, un emploi métaphorique, *(se) caler* «perdre de l'argent dans une entreprise», qui peut aussi être adjectivé: *un marchand calé* «ruiné» (v. par ex. GPFC, PoirierG). Cet emploi se rapporte à l'adjectif relevé en Saintonge *calé* «ruiné, qui n'a plus le sou» (dans MussSaint-2), de saint. *caler* v.intr. «couler, enfoncer» d'après le modèle de frm. *couler* v.tr. «ruiner (qn ou qch)» (dep. 1738, TLF), antonyme de *remettre à flot* «fournir les fonds nécessaires pour faire sortir d'une situation difficile».

une série de bordées successives et courtes" (Jal). La locution *bon bord* s'emploie, lorsqu'on louvoie, pour renvoyer à la "bordée qui se rapproche le plus du but", antonyme de *mauvais bord* (Jal). *Courir le bon bord* au figuré signifie "se livrer à la piraterie" (Jal) et *bord à bord* exprime la "proximité de deux bâtiments" (Jal). Enfin, le terme *bord* peut se dire de la "bande de terrain le long d'un cours d'eau" (TLFi). La locution métaphorique *être du bord de qqn*, *être du même bord* "partager habituellement les opinions de quelqu'un, d'une entité politique, sociale ou idéologique" a cours aujourd'hui en français (TLFi), ainsi que la locution *être au bord de*, qui s'emploie "en parlant d'une action, d'un sentiment ou d'une attitude qui en sont à leur commencement" (TLFi). À Terre-Neuve et aux Îles-de-la-Madeleine, *l'autre bord* se dit respectivement de "l'un des deux côtés du golfe, soit le Canada continental ou l'Europe" et de "l'autre côté de la mer qui sépare les îles entre elles ou celles-ci de la *grand'terre* ["le continent nord-américain"]" (Naud). Au Québec et en Acadie, *bord* s'emploie encore couramment sur terre (du moins, dans le registre familier) avec le sens de "côté; direction", acception qui a d'ailleurs généré de nombreuses locutions: *prendre (chacun) son bord*; *prendre le (bon, mauvais) bord de*; *prendre le bord de la maison*; *prendre le bord*, s'en aller définitivement: *il a pris le bord*. Par métaphore du précédent, notons les locutions *prendre le bord de qqn*, le défendre; *tenir son bord*, se défendre. Le substantif s'emploie aussi adverbialement dans la locution *de bord en bord*, de part en part, complètement. Notons en outre quelques emplois aujourd'hui moribonds, où *bord* est utilisé au sens de "chambre, pièce": *le grand bord*, la pièce principale (d'une maison); *le bord à manger*, la salle à manger; *le bord à dormir, à coucher*, la chambre à coucher; *le petit bord*, la pièce secondaire, la dépense. Notons enfin la locution verbale *être sur le bord de* "(être) sur le point de, prêt à", locution toujours utilisée aujourd'hui.

Enfin, il faut rappeler que les mots issus du vocabulaire maritime – comme tous les mots qui caractérisent les français nord-américains, d'ailleurs – ne fonctionnent pas en vase clos; au contraire, ils opèrent à l'intérieur de champs lexicaux qui incluent des mots de la langue générale. La présence d'un mot d'origine nord-américaine dans un champ particulier a forcément une incidence sur le choix des mots français et leur distribution paradigmatique. Poirier (1983, 52), qui a étudié cette question relativement aux lexiques de l'habillement et de l'habitation au Québec, affirme que « dans les cas où les mots du F.G. [français général] sont en usage, ils ne peuvent pas jouer le même rôle que dans la langue générale puisqu'ils entrent dans des séries synonymiques différentes et que leur fréquence d'emploi est conditionnée par la vitalité de leurs concurrents régionaux, avec les conséquences que cet état de choses ne peut manquer d'avoir au niveau de leur polysémie, de leur syntagmatique,

etc.». Dans le cas qui nous concerne, nous avons pu illustrer cet état de fait en réalisant la monographie du verbe *haler* dans les français acadien et québécois, variétés dans lesquelles ce mot est un régionalisme sémantique, puisque le verbe est attesté exclusivement en marine dans les ouvrages de référence français. L'examen du comportement fonctionnel de ce mot de la langue familière en français acadien nous a permis d'observer le rôle particulier qu'il joue dans le champ lexical du verbe *tirer*, lequel renvoie à deux sens contraires dans cette variété, soit "ramener vers soi" (de registre neutre) et "lancer" (de registre familier). Il appert que le verbe *haler* agit comme un 'coin' qui permet de séparer les emplois divergents de *tirer*, en reléguant le premier à un registre différent du second (voir Gauvin 2006). La présence de mots issus du vocabulaire maritime dans divers réseaux lexicaux des français nord-américains a pu ainsi renforcer le sentiment qu'il s'agissait d'un trait propre aux français du Canada.

## 4. Conclusion

L'application, au domaine terrestre, du vocabulaire de la marine dans les français du Canada n'a laissé personne indifférent, le phénomène étant relevé tout autant par les chroniqueurs de la période d'émergence d'un français proprement canadien (1760-1840) que par l'élite québécoise de la phase de la dévalorisation de ses usages (1841-1959). Notre recherche a démontré que ces emplois terrestres de mots maritimes étaient bien connus dans les régions de France d'où sont issus les colons et leur présence dans d'autres colonies françaises des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles comme la Louisiane, les Antilles, la Réunion, etc. témoigne également de leur origine française. Si l'importance statistique du phénomène que sont les mots issus du vocabulaire maritime dans les français du Canada est somme toute relative, on ne peut en dire autant de son importance dans l'imaginaire linguistique des collectivités qui les utilisent. En effet, comme d'autres traits lexicaux 'régionaux' aujourd'hui moribonds – par exemple les mots d'origine amérindienne –, les mots de ce vocabulaire sont toujours perçus par les chercheurs comme faisant partie intégrante du patrimoine lexical des français d'Amérique du Nord (voir à cet effet Poirier 2009 et Bouchard 2011[21]). Cette caractéristique semble s'être surtout exprimée dans la langue de tous les jours, dans l'usage des gens ordinaires qui ont

[21] Poirier note, dans un article intitulé «Nos ancêtres étaient-ils des marins?», que «[l]es anciens Canadiens n'étaient peut-être pas des marins, mais l'influence du langage des gens de mer a profondément influencé leurs façons de parler» (2009, 20), alors que Bouchard estime que «[p]armi les néologismes sémantiques, il y a un sous-ensemble tout à fait particulier dans le français québécois, il s'agit des termes de marine dont on a étendu le sens pour les appliquer à d'autres domaines» (2011, 138).

nourri le phénomène et ainsi illustré la vigueur des français nord-américains. Les quelques exemples qui figurent dans ce texte mettent en évidence la créativité de ces locuteurs, leur parfaite maîtrise des mécanismes de la langue et la grande liberté qui a caractérisé la formation des français du Nouveau Monde.

Université de Moncton Karine GAUVIN

## 5. Références bibliographiques

### *5.1. Sources ayant servi à constituer le corpus*

Blais, Suzelle, 1998. *Néologie canadienne de Jacques Viger*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, collection *Amérique française*.

Blanchard, Étienne, 1914. *Dictionnaire de bon langage*, Paris, Librairie Vic et Amat.

[Boucher-Belleville, J.-P.], 1855. *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes les plus ordinaires en ce pays, avec le mot propre ou leur signification*, Montréal, Imprimerie de Pierre Cérat.

Boudreau, Éphrem, 1988. *Glossaire du vieux parler acadien. Mots et expressions recueillis à Rivière-Bourgeois (Cap-Breton)*, Montréal, Éditions du Fleuve.

Brasseur, Patrice, 1996. « Quelques mots connus en Normandie et leurs rapports avec le français du Canada », *Dialangue* 7, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 13-23.

Brasseur, Patrice, 2001. *Dictionnaire des régionalismes du français de Terre-Neuve*, Tübingen, Niemeyer (Canadiana Romanica, 15).

Caron, Napoléon, 1880. *Petit vocabulaire à l'usage des Canadiens-français*, Trois-Rivières, Journal des Trois-Rivières (impr.).

Chauveau, Jean-Paul, 1995. « Influences normandes sur les parlers de l'Ouest », Mélanges René Lepelley, *Cahier des Annales de Normandie* 26, Caen, Musée de Normandie, 137-147.

Clapin, Sylva, 1894. *Dictionnaire canadien-français ou Lexique-glossaire des mots, expressions et locutions ne se trouvant pas dans les dictionnaires courants et dont l'usage appartient surtout aux Canadiens-français*, Montréal/Boston, C. O. Beauchemin & Fils/Sylva Clapin [réimpr. : Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1974].

Cormier, Yves, 1999. *Dictionnaire du français acadien*, [Saint-Laurent], Fides.

Cyr, Sébastien, 1996. *Le sel des mots : Glossaire madelinot*, Fatima, Le Lyseron.

Dionne, Narcisse-Eutrope, 1909. *Le parler populaire des Canadiens français ou Lexique des canadianismes, acadianismes, anglicismes, américanismes, mots anglais les plus en usage au sein des familles canadiennes et acadiennes françaises, comprenant*

*environ 15,000 mots et expressions avec de nombreux exemples pour mieux faire comprendre la portée de chaque mot ou expression*, Québec, Laflamme & Proulx imprimeurs [réimpr.: Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1974].

Dulong, Gaston, 1970. «L'influence du vocabulaire maritime sur le franco-canadien», in: *Phonétique et linguistique romanes. Mélanges offerts à M. Georges Straka*, Lyon/Strasbourg, Société de linguistique romane, t. 1, 331-338.

Dulong, Gaston, 1991. «L'emploi du vocabulaire maritime dans des domaines non maritimes dans le français du Canada», in: Horiot, Brigitte (ed.), *Français du Canada – Français de France. Actes du deuxième colloque international de Cognac du 27 au 30 septembre 1988*, Tübingen, Niemeyer, 25-28.

Dunn, Oscar, 1880. *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie [réimpr.: Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1976].

Foy, Christy, 1928. «À propos de nos termes de marine», *Le Canada français*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, t. 15, 593-607.

Gingras, Jules-Fabien, 1860. *Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents*, [réédité en 1867 et 1880], Québec, imprimé par E. R. Fréchette.

La Société du parler français au Canada, 1930. *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action sociale limitée [réimpr.: Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1968].

Héon, U., 1943. *Quelques mots et expressions en usage aux Îles de la Madeleine*, Université de Moncton, Centre d'études acadiennes.

[Maguire, Thomas], 1841. *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge*, et suivi d'un *Recueil de locutions vicieuses*, Québec, Fréchette & Cie.

Manseau, J.-A., 1881. *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada avec leur correction suivi d'un dictionnaire canadien*, Québec, J. A. Langlais libraire-éditeur.

Massignon, Geneviève, [1962]. *Les parlers français d'Acadie. Enquête linguistique*, Paris, Klincksieck, 2 vol.

Naud, Chantal, 1999. *Dictionnaire des régionalismes du français parlé des îles de la Madeleine*, L'Étang-du-Nord, Les Éditions Vignaud.

Poirier, Pascal, 1928. *Le parler franco-acadien et ses origines*, Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire.

Poirier, Pascal, 1993. *Le glossaire acadien*, éd. critique établie par P. M. Gérin, Moncton, Éditions d'Acadie/Centre d'études acadiennes.

Halford, Peter W., 1994. *Le français des Canadiens à la veille de la Conquête. Témoignage du père Pierre Philippe Potier, s.j.*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.

Rinfret, Raoul, 1896. *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française*, Montréal, Librairie Beauchemin.

Thibodeau, Félix E., 1988. *Le parler de la Baie Sainte-Marie (Nouvelle-Écosse). Le vocabulaire de Marc et Philippe*, Yarmouth (N.-É.), Les Éditions Lescarbot.

### *5.2. Sources citées*

Asselin, Claire et Anne McLaughlin, 1994. «Les immigrants en Nouvelle-France au XVII^e siècle parlaient-ils français?», in: Mougeon, Raymond / Beniak, Édouard (ed.), *Les origines du français québécois*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 101-130.

Bibaud, [Maximilien], 1879. *Le mémorial des vicissitudes et des progrès de la langue française en Canada*, Montréal, J.-B. Byette.

Blais, Suzelle, 1998. *Néologie canadienne de Jacques Viger*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, collection *Amérique française*.

Blanchard, Étienne, 1914. *Dictionnaire de bon langage*, Paris, Librairie Vic et Amat.

Bouchard, Chantal, 2011. *Méchante langue. La légitimité linguistique du français parlé au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal (Nouvelles études québécoises).

[Boucher-Belleville, J.-P.], 1855. *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes les plus ordinaires en ce pays, avec le mot propre ou leur signification*, Montréal, Imprimerie de Pierre Cérat.

Canac-Marquis, Steve / Claude Poirier, 2005. «Origine commune des français d'Amérique du Nord: le témoignage du lexique», in: Valdman, A. / Auger, J. / Piston-Hatlen, D. (dir.), *Le français en Amérique du Nord: état présent*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 517-538.

Caron, Napoléon, 1880. *Petit vocabulaire à l'usage des Canadiens-français*, Trois-Rivières, Journal des Trois-Rivières.

Caron-Leclerc, Marie-France, 1998. *Les témoignages anciens sur le français du Canada (du XVII^e au XIX^e siècle): édition critique et analyse*, thèse de doctorat, sous la dir. de Claude Poirier, 3 t., Université Laval, Sainte-Foy.

Charpentier, Jean-Michel, 1994. «Le substrat poitevin et les variantes régionales acadiennes actuelles», in: Poirier, C. (dir.), avec la coll. d'A. Boivin, C. Trépanier et C. Verreault, *Langue, espace, société. Les variétés du français en Amérique du Nord*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 41-67.

Chaudenson, Robert, 1973. «Pour une étude comparée des créoles et parlers français d'outre-mer: survivance et innovation», *RLiR* 37, 342-371.

Chaudenson, Robert, 1998. «Variation, koïnéisation, créolisation: français d'Amérique et créoles», in: Brasseur, P. (dir.), *Français d'Amérique: variation, créolisation, normalisation*, actes du colloque «Les français d'Amérique du Nord en situation minoritaire» (Université d'Avignon, 8-11 octobre 1996), Université d'Avignon, Centre d'études canadiennes, 163-180.

Clapin, Sylva, 1894. *Dictionnaire canadien-français ou Lexique-glossaire des mots, expressions et locutions ne se trouvant pas dans les dictionnaires courants et dont l'usage appartient surtout aux Canadiens-français*, Montréal/Boston, C. O. Beauchemin & Fils/Sylva Clapin [réimpr.: Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1974].

Dagenais, Gérard, 1967, *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*, Québec/Montréal, Éditions Pedagogia inc.

Dionne, Narcisse-Eutrope, 1909. *Le parler populaire des Canadiens français ou Lexique des canadianismes, acadianismes, anglicismes, américanismes, mots anglais les plus en usage au sein des familles canadiennes et acadiennes françaises, comprenant environ 15,000 mots et expressions avec de nombreux exemples pour mieux faire comprendre la portée de chaque mot ou expression*, Québec, Laflamme & Proulx imprimeurs [réimpr.: Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1974].

Dulong, Gaston, 1970. «L'influence du vocabulaire maritime sur le franco-canadien», in: *Phonétique et linguistique romanes. Mélanges offerts à M. Georges Straka*, Lyon/Strasbourg, Société de linguistique romane, t. 1, 331-338.

Dulong, Gaston / Gaston Bergeron, 1980. *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines. Atlas linguistique de l'Est du Canada*, 10 vol., Gouvernement du Québec, Ministère des Communications en coproduction avec l'Office de la langue française.

Dunn, Oscar, 1880. *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie [réimpr.: Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1976].

Flikeid, Karin, 1991. «Les parlers acadiens de la Nouvelle-Écosse (Canada): diversification ou origines diverses?», in: Horiot, Brigitte (ed.), *Français du Canada – Français de France*, Actes du deuxième Colloque international de Cognac du 27 au 30 septembre 1988, Tübingen, Niemeyer, 195-214.

Gauvin, Karine, 2006. «L'impact des mots du vocabulaire maritime sur l'environnement linguistique global du français acadien: l'exemple de *haler*», *Les variétés de français en Amérique du Nord. Évolution, innovation et description*. Numéro thématique publié conjointement par la *Revue canadienne de linguistique appliquée / Canadian Journal of Applied Linguistics* 9/2 et la *Revue de l'Université de Moncton* 37/2, 21-37.

Gauvin, Karine, 2011. *L'élargissement sémantique des mots issus du vocabulaire maritime dans les français acadien et québécois*, thèse de doctorat, sous la dir. de Claude Poirier, Université Laval, Sainte-Foy.

Gauvin, Karine, 2014a. «L'activité lexicographique en Acadie: bilan et perspectives», in: Boudreau, A. (dir.), *Le français en milieu minoritaire: défis et enjeux: la situation du français en Acadie du Nouveau-Brunswick / French in a Minority Milieu: Obstacles and Challenges: The Situation of the French Language in the Acadie of New Brunswick*, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, 42-81.

Gauvin, Karine, 2014b. «Les mots issus du vocabulaire maritime dans les français du Canada: héritages ou innovations? L'exemple du verbe *gréyer*», in: Farina, A. / Zotti, V. (dir.), *La variation lexicale des français. Dictionnaires, bases de données, corpus en l'honneur de Claude Poirier*, dans la collection *Lexica*, Paris, Champion, 167-188.

Gingras, Jules-Fabien, 1860. *Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents* [réédité en 1867 et 1880], Québec, imprimé par E. R. Fréchette.

Halford, Peter W., 1994. *Le français des Canadiens à la veille de la Conquête. Témoignage du père Pierre Philippe Potier, s.j.*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.

Hull, Alexander, 1968. «The Origins of New World French Phonology», *Word* 24, 255-267.

Hull, Alexander, 1974. «Evidence for the original unity of North American French dialects», *Revue de Louisiane* 3/1, 59-70.

Hull, Alexander, 1979. «Affinités entre les variétés du français», in: Valdman, A. (dir.), *Le français hors de France*, Paris, Champion, 165-180.

Hull, Alexander, 1994. «Des origines du français dans le Nouveau Monde», in: Mougeon, R. / Beniak, Éd. (dir.), *Les origines du français québécois*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 183-198.

Jal, Auguste, 1848. *Glossaire nautique. Répertoire polyglotte de termes de marine anciens et modernes*, Paris, Firmin Didot Frères libraires-éditeurs. [Nous avons consulté la version numérisée, accessible à partir du site ‹http://gallica.bnf.fr/›.]

Juneau, Marcel, 1972. *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec. Étude des graphies des documents d'archives*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (Langue et littérature françaises au Canada, 8).

Juneau, Marcel, 1973. «Compte rendu de *Phonétique et linguistique romanes*», *RLiR* 37, 475-485.

La Société du parler français au Canada, 1930. *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action sociale limitée [réimpr.: Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1968].

Lavoie, Thomas / Bergeron, Gaston / Côté, Michelle, 1985. *Les parlers français de Charlevoix, du Saguenay, du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord*, 5 vol., Gouvernement du Québec, Office de la langue française/Les Publications du Québec.

[Maguire, Thomas], 1841. *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge*, et suivi d'un *Recueil de locutions vicieuses*, Québec, Fréchette & Cie.

Manseau, J.-A., 1881. *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada avec leur correction suivi d'un dictionnaire canadien*, Québec, J. A. Langlais libraire-éditeur.

Massignon, Geneviève, [1962]. *Les parlers français d'Acadie. Enquête linguistique*, 2 vol. Paris, Klincksieck.

Poirier, Claude, 1980. «Le lexique québécois: son évolution, ses composantes», in: Bouchard, R. (dir.), *Culture populaire et littératures au Québec*, Anma Libri, Saratoga, 43-80 (Stanford French and Italian Studies, 19; ce volume constitue en outre un numéro de la *Stanford French Review*, Spring-Fall, 1980).

Poirier, Claude, 1983. «L'intrication des mots régionaux et des mots du français général dans le discours québécois», *Langues et linguistique* 9, 45-67.

Poirier, Claude, 1994. «La langue parlée en Nouvelle-France: vers une convergence des explications», in: Mougeon, R. / Beniak, Éd. (dir.), *Les origines du français québécois*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 237-273.

Poirier, Claude, 1998a. *Dictionnaire historique du français québécois. Monographies lexicographiques de québécismes*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.

Poirier, Claude, 1998b. «Vers une nouvelle représentation du français du Québec: les vingt ans du *Trésor*», *The French Review* 71, 912-929.

Poirier, Claude, 2001. «Rameau ou rejeton? La genèse du français québécois», *Présentations à la Société royale du Canada*, 54, 109-118.

Poirier, Claude, 2009. «Nos ancêtres étaient-ils des marins?», *Cap-aux-Diamants: la revue d'histoire du Québec* 96, 18-20.

Poirier, Claude / Gabrielle Saint-Yves, 2002. «La lexicographie du français canadien de 1860 à 1930: les conséquences d'un mythe», *Cahiers de lexicologie* 80, 55-76.

Poirier, Pascal, 1928. *Le parler franco-acadien et ses origines*, Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire.

Rinfret, Raoul, 1896. *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française*, Montréal, Librairie Beauchemin.

Saint-Yves, Gabrielle, 2002. *La conception du français canadien et de ses particularismes lexicaux vue à travers la recherche de critères d'évaluation: bilan de la réflexion sur la norme du lexique au XIX^e^ siècle dans la production lexicographique depuis Thomas Maguire (1841) jusqu'à Joseph Amable Manseau (1881)*, thèse de doctorat, sous la dir. de Russ Wooldridge, Université de Toronto, Toronto.

Thériault, Léon, 1993. «L'Acadie de 1763 à 1990, synthèse historique», in: Daigle, J. (dir.), *L'Acadie des Maritimes. Études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton, 45-91.

Valdman, Albert, 1974. «Le parler vernaculaire des isolats français en Amérique du Nord», *Revue de Louisiane* 3/1, 43-57.

Valdman, Albert, 1979. «Créolisation, français populaire et le parler des isolats francophones d'Amérique du Nord», in: Valdman, Albert (ed.), *Le français hors de France*, Paris, Champion, 181-197.

Vintilă-Rădulescu, Ioana, 1970. «Français créole et français canadien», *Phonétique et linguistique romanes. Mélanges offerts à M. Georges Straka*, Lyon/Strasbourg, Société de linguistique romane, t. 1, 353-359.